

Conditions de participation aux évaluations d'appareils électroménagers Siemens (avec cadeau gratuit)

Dans le cadre de sa campagne d'évaluation de produits, la société BSH Hausgeräte AG, Fahrweidstrasse 80, 8954 Geroldswil (« société organisatrice ») lance une campagne d'évaluation à partir du 01.10.2024.

Le ou la participant(e) qui a soumis, sur le site web de la société organisatrice, une évaluation de produit pour son appareil électroménager Siemens acheté et dont l'évaluation de produit a ensuite été publiée par la société organisatrice, peut gagner, indépendamment du contenu (licite) de l'évaluation, un cadeau gratuit sous la forme d'un produit nettoyant adapté au produit évalué (dans la limite des stocks disponibles).

Les conditions suivantes s'appliquent à la participation à la campagne d'évaluation d'appareils électroménagers Siemens :

1. Objet de l'événement

L'objet de l'événement est l'évaluation d'un appareil électroménager de la marque « Siemens » acheté se trouvant actuellement dans l'assortiment disponible en Suisse (« appareil électroménager Siemens »). L'assortiment actuel applicable se trouve sur le site web de la société organisatrice :

<https://www.siemens-home.bsh-group.com/ch/de>.

En échange de son évaluation de produit effectuée de manière légale, le participant reçoit un produit nettoyant adapté au produit évalué (dans la limite des stocks disponibles).

2. Participation

2.1 Pour participer à la campagne, le ou la participant(e) doit avoir acheté un appareil électroménager de marque Siemens et avoir déposé une évaluation de produit sur cet appareil sur le site web de la société organisatrice (<https://www.siemens-home.bsh-group.com/ch/fr/mysiemens/critique-sur-ce-produit>) entre le 01.10.2024 et le 31.12.2024. Le ou la participant(e) doit également déclarer son consentement à participer à l'événement lors de la soumission de son évaluation du produit. Ensuite, le ou la participant(e) doit saisir une adresse e-mail valide ainsi que son nom et son adresse postale.

2.2 L'évaluation du produit doit correspondre à l'expérience réelle du ou de la participant(e). Pour l'évaluation du produit, le ou la participant(e) doit remplir une évaluation globale sous la forme d'une note (de 1 à 5 étoiles), d'un titre d'évaluation de produit et d'un texte libre dans le champ de commentaire disponible. En outre, le ou la participant(e) peut fournir des informations supplémentaires sur le produit. Après l'envoi de l'évaluation du produit, le ou la participant(e) reçoit un e-mail de la société organisatrice, qu'il doit confirmer.

2.3 En acceptant de participer après avoir soumis une évaluation de produit, le ou la participant(e) accepte les présentes conditions de participation et les conditions générales d'évaluation des produits.

2.4 Seules les évaluations de produit, qui respectent les conditions générales pour l'évaluation des produits (<https://www.siemens-home.bsh-group.com/ch/fr/specials/evaluation/evaluation-produit-modalites-et-conditions>) seront publiées et prises en compte dans le cadre de l'événement. Le nombre d'étoiles que le ou la participant(e) attribue dans son évaluation de produit n'a aucune influence sur la réception du produit nettoyant (dans la limite des stocks disponibles).

2.5 Chaque participant(e) ne peut participer qu'une seule fois à l'événement par appareil électroménager Siemens acheté. Toute participation multiple avec mention de différentes ou de plusieurs données d'adresses ainsi que toute autre action de manipulation entraînent l'exclusion immédiate du ou de la participant(e) à l'événement.

3. Autorisation de participation

Sont autorisées à participer toutes personnes résidant en Suisse. Les employés de la société organisatrice et d'autres entreprises impliquées dans la conception et la mise en œuvre de l'événement ainsi que leurs proches ne sont pas autorisés à participer.

La participation n'est possible qu'à partir de 18 ans ou qu'avec l'accord des parents ou des tuteurs pour toute personne mineure.

4. Un paiement en espèces ou de la valeur réelle ainsi qu'un échange du prix ne sont pas possibles.

5. Expiration du cadeau

5.1 La prétention au cadeau expire si ce dernier ne peut pas être distribué pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice.

6. Envoi du cadeau

6.1 L'envoi du cadeau se fait uniquement en Suisse et dans un délai de quatre (4) semaines après l'évaluation.

6.2 Le risque de perte ou d'endommagement du cadeau est transféré au participant lors de son expédition.

7. Protection des données

7.1 En cas de participation à l'événement, les informations fournies par le ou la participant(e) seront stockées et utilisées par la société organisatrice aux fins de la mise en œuvre et du suivi de l'événement (base légale exécution du contrat). Dans ce contexte, les données liées à l'exécution de l'événement peuvent être mises à la disposition de tiers et supprimées après la fin de l'événement.

7.2 Dans le cadre de l'événement, le ou la participant(e) a également la possibilité de se créer un compte MySiemens. Cependant, la participation à l'événement ne nécessite pas la création d'un compte MySiemens.

8. Divers

8.1 La société organisatrice a le droit de mettre fin à l'événement à tout moment, sans indiquer de raisons, ou de modifier les conditions de participation.

8.2 Ces conditions de participation sont régies par le droit suisse à l'exclusion du droit international privé et du droit d'achat des Nations Unies.

8.3 Le recours judiciaire est exclu.